



Tél : 04 92 73 42 21 ou 06 98 80 91 01 ou 06 74 59 14 52
Chemin Auguste Girard BP 60 108 04101 Manosque
Mail : cgtsante04@gmail.com

Monsieur Deroubaix Dominique
Directeur Général de l'ARS-Paca
132, Boulevard de Paris
13 331 Marseille

REF : AH/DG/DDx/KT/n°169/2011

Objet : situation budgétaire du CH Manosque

Monsieur le directeur de l'ARS,

Tout d'abord nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à notre précédent courrier et trouvons rassurant notre volonté commune d'arriver à une solution durable.

Pendant votre réponse nous paraît insuffisante au vue de la particularité et de l'urgence de la situation.
Nous souhaitons donc quelques éclaircissements sur certains de vos positionnements.

L'hôpital de Manosque a effectivement un déficit antérieur apparu dès 2008 uniquement imputable au financement du nouvel hôpital. Il est nécessaire de rappeler que nous avons toujours été en quasi équilibre budgétaire alors que d'autres établissements subissent des déficits récurrents dus à leur seule activité d'exploitation.
(Déficit somme toute banal pour ces établissements compte tenu des résultats sur le territoire national au vu des mesures imputables à la T2A, à la loi HPST, au plan hôpital 2007...)

Concernant l'aide qualifiée d' « exceptionnelle » de 1 Million d'euros, nous tenons à souligner le ridicule de ce montant.
De plus vous nous affirmez que notre établissement a « largement bénéficié » du plan d'aide Hôpital 2007 et des efforts de la tutelle régionale.
A combien s'élève d'après vous le montant de ces aides ?
Parlons-nous ici des aides dérisoires qui représentent 1,25% du cout total de l'investissement ?

Nous vous rejoignons dans l'analyse favorable de l'évolution de notre activité que nous attribuons aux efforts de l'ensemble des personnels de l'hôpital. Toutefois nous contestons le fait que l'équilibre budgétaire doive être atteint par ces bons résultats.
De ce fait, nous refusons que la charge de la dette soit entièrement supportée par le personnel et impacte de façon néfaste la qualité des soins par de mauvaises conditions de travail.
Nous reprecisons qu'il est inadmissible d'assumer la quasi-totalité de l'emprunt.

Vous expliquez que nos problèmes financiers sont liés à un accroissement de charges directes qui augmente plus vite que les recettes. Nous souhaiterions connaître en détail les charges directes qui sont en causes. Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la mise en fonctionnement d'un nouvel établissement avec une augmentation des capacités il y a toujours un surdimensionnement des investissements par rapport à l'activité. Cela demande l'apport d'une trésorerie suffisante pendant une période transitoire pour éviter l'effet « ciseaux ». Cela n'a manifestement pas été le cas.

Le montage financier de cette structure est responsable de notre situation actuelle, les subventions auraient du être plus importantes pour limiter l'emprunt et de ce fait les charges financières qui ne cessent d'augmenter de façon déraisonnable en plombant notre trésorerie.

Pourquoi n'avons-nous pas bénéficié d'un prêt à long terme sans intérêt par le biais de la Caisse des dépôts et consignations par exemple qui nous aurait ainsi évité une charge financière croissante ?

Pourquoi n'avons-nous pas bénéficié comme certains établissements privés d' un « bouquet » financier initial propice à un plus faible emprunt ?

Vous demandez à notre établissement de s'engager dans un audit externe, cette étude, au-delà du coût qu'elle représente dans un établissement déjà endetté, est pour nous incompréhensible.

Pourquoi un établissement aussi récent que le notre devrait subir un contrôle sur sa façon de fonctionner ?

Qui va être en charge de cet audit ?

Comment un organisme d'audit peut-il objectivement analyser une activité qui répond à une mission de service public comme une simple PME alors que le maximum d'actions pour être le plus efficace possible a été mis en place ?

N'y a-t-il pas eu déjà suffisamment d'études faites avant de donner le feu vert à cet ambitieux projet ?

L'impression que la politique actuelle conduit les établissements publics à une faillite certaine en engraisant les banques tout en se désresponsabilisant de son devoir de répondre aux besoins de santé des populations nous inquiète.

Nous exigeons que l'état fasse des propositions sérieuses à cette situation désastreuse et dangereuse.

Cela dans le but de pouvoir rassurer les salariés de l'hôpital ainsi que les populations directement concernées par la nécessité de notre pôle de santé public.

Il est de notre devoir dès à présent de nous alarmer de l'avenir de notre hôpital ainsi que de la sauvegarde des emplois et de ce fait de la qualité des soins.

A ce titre nous vous proposons de nous réunir accompagnés du Conseil de Surveillance de l'hôpital, d'autant que l'ARS avait excusé sa présence au dernier conseil de surveillance du 5 juillet 2011.

Dans l'attente de votre réponse et d'une rencontre dans les meilleurs délais,

Veillez agréer Monsieur le Directeur Général nos sincères salutations.

Manosque, le 12 août 2011.

Pour la CGT, Ghislaine Roussel

PS: Dès réception ce courrier deviendra lettre ouverte au Personnel.

Copie à Madame Hubert, Déléguée territoriale 04, aux membres du Conseil de Surveillance de l'établissement, au Ministre de la Santé, au Premier Ministre, au Président de la République, aux élus du bassin sanitaire de Manosque, aux députés et sénateur du 04, à la fédération CGT santé, au collectif de défense des hôpitaux et maternités de proximité, au collectif pour une réanimation à Manosque.